



**Principales interventions de Patrick COTREL,
Claude ROUSSELOT et Bernard AUNETTE
Au nom du groupe d'opposition**

Ce Conseil Municipal était presque uniquement consacré au Plan Local d'Urbanisme. Cela a donné lieu à assez peu de débats, dans la mesure où la majorité municipale a un peu esquivé les contradictions pour mettre en avant le caractère complémentaire de nos différents avis. C'est peut être un peu dommage, mais cela renforce sans doute la demande de transports en commun pour desservir Thouaré et Sainte-Luce.

Bonnes lectures !

Patrick COTREL, porte parole du groupe

Vous pouvez retrouver ce comptes-rendus et les précédents sur mon BLOG :

<http://www.patrickcotrel.com/>

Déclaration préalable :

En introduction, M. Brasselet a donné le ton en insistant sur la nécessité du dialogue et du respect des sensibilités et des différences. Pour lui, les enjeux pour la commune sont l'équilibre entre l'Est et l'Ouest, notre capacité d'accueil de nouveaux lucéens (en qualité et en quantité) et le renforcement du dynamisme du centre ville. Il a insisté sur la notion d'éco développement et sur le besoin de renforcement des transports collectifs. Il a annoncé l'ouverture du chantier de création d'un rond point rue Louis Gaudin, avec interdiction de circuler entre la rue J Ferri et la rue des Noës. D'autre part, la construction d'un immeuble place Robert Schuman (ZAC des Indulgences) va entraîner la fermeture de l'actuel parking : un parking provisoire sera accessible par la rue Gaudin. Enfin, il a indiqué que la commune avait enregistré 869 nouvelles inscriptions sur les listes électorales, conduisant à un passage à 11 bureaux de vote (au lieu de 9).

Patrick COTREL : Je voudrais tout d'abord vous adresser des félicitations. Non, rassurez-vous, je sais que la période des cadeaux est terminée. Mais je souhaite adresser des félicitations pour le dernier numéro du magazine municipal. C'est donc avant tout à

votre service communication que ces félicitations sont destinées.

En effet, ce numéro est remarquable, bien fait, clair. Il illustre bien, par exemple, la logique du développement durable, et tout d'abord par sa couverture.

On voit bien que le rédacteur a parfaitement intégré cette notion de Développement Durable, et qu'il sait la rendre vivante au lecteur.

Cela illustre bien les « progrès » réalisés en matière de communication politique. On est passé du discours politique à la communication politique, et on parle même aujourd'hui « d'éléments de langage » (l'expression est claire). J'ai, par exemple reçu récemment un document provenant des services de la Région intitulé « éléments de langage sur les olympiades des métiers ».

Et je voudrais, chers collègues, attirer votre attention sur ce glissement. Prenons garde à ce que ces « éléments de langage » ne deviennent pas un double langage !

Je ne souhaite pas ici faire des procès d'intention. Mais les déclarations et les discours n'ont de valeur que par leur acceptation par un large public et par leur mise en pratique.

Revenons au Développement Durable. Notre municipalité commence à montrer un réel

intérêt pour ce domaine, avec la construction d'édifices ou de logement dans une démarche Haute Qualité Environnementale, par exemple.

Mais la tâche est tellement énorme dans les domaines de l'information de nos concitoyens, de l'incitation aux bonnes pratiques et de l'éducation des jeunes qu'il ne faudrait pas que la belle communication sur le Développement Durable ne vienne masquer

un manque de réelle volonté politique et d'acte concrets.

Les doubles discours sur la « fracture sociale » ou la « maison qui brûle » discréditent trop la politique.

Je vous incite donc, mes chers collègues, à mettre la volonté politique et l'action municipale à la hauteur de la qualité de cette communication sur le développement durable. Je vous remercie de votre attention.

Point 2.1 Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Patrick COTREL : pour cette délibération, vous nous proposez une note comportant des remarques technique, assez justes, sur ce projet de PLU. Mais il ne s'agit en aucune façon d'une vision d'ensemble et d'un véritable avis. Cela nous semble très insuffisant.

Les problèmes principaux qui nous semblent posés à l'occasion de ce PLU sont les suivants :

- l'aménagement de l'Est de la commune avec les équipements collectifs et les transports en commun qui doivent aller avec (mon collègue Claude Rousselot abordera cette question plus en détail)

- la question des déplacements, et en particulier l'installation d'une liaison rapide entre Thouaré-Ste-Luce et le tramway

Nous avons approuvé le PADD, mais la suite est décevante, car cette version détaillée ne comporte pas de vision d'ensemble et pas d'affirmation de volonté affichée. Il faut à ce propos souligner que, si le PADD reflète une volonté claire de Nantes Métropole, le PLU détaillé engage beaucoup plus la commune : aucun aménagement précis ne pourra se faire contre la volonté de la majorité municipale en place.

Les insuffisances principales de ce PLU nous semblent être les suivantes :

- nous allons avoir 1500 logement nouveaux dans les zones de la Minais et des Islettes, mais contrairement à l'esprit du PLU, rien n'est prévu pour absorber les besoins de déplacements correspondants.

- Dans ce PLU, Nous n'avons aucune vision sur le quartier des Islettes et ses aménagements futurs.

- Dans ce PLU n'apparaît pas la nécessité et la volonté d'aménager le centre ville pour permettre la traversée par un chrono bus hors embouteillages et de réglementer les constructions par une ZAC (définissant quels types de logements accueillir et pour quelles types de populations)

- Concernant les cheminements doux, on les voit apparaître sur les plans partiels de quartiers, mais on n'a aucune vue d'ensemble et donc aucune idée de leur continuité inter quartiers

- Il y a une grande ambiguïté sur la nature de la liaison Est-Ouest passant par la rue de la Cadoire (parallèle et au Nord de la route de Thouaré) : dans l'ancien POS, elle était définie comme liaison inter quartiers ; elle est maintenant définie comme voie structurante (éventuellement de contournement du centre ville). Et ce n'est plus du tout la même chose : sa structure correspond bien à l'ancienne définition, avec une chaussée pas trop large, mais des pistes cyclables, des rond points pour ralentir ; mais son gabarit et ses aménagements ne correspondent plus du tout à un contournement du centre ville capable de supporter une circulation importante.

Dans son état actuel, ce PLU est donc très insatisfaisant.

Un dernier point de détail : la question de l'hébergement des Apprentis est une question qui préoccupe le Conseil régional, et nous avons demandé aux Centres de Formation d'Apprentis d'y réfléchir. Le CFA de la Chambre des Métiers situé à Sainte-Luce a pris contact avec un opérateur immobilier qui

pourrait peut être construire une structure d'hébergement près du CFA. Cette question est d'autant plus importante que nous avons une autre structure de formation au Nord de la commune avec l'AFT IFTIM (qui est également CFA et peut accueillir des stagiaires de tout le département, et même plus). Il serait donc souhaitable de prévoir le zonage en conséquence.

Claude ROUSSELOT : J'aborderai maintenant, un des points qui nous pose problème, l'urbanisation de la partie Est de Sainte Luce sur Loire et plus particulièrement la zone des Islettes.

Nous avons soutenu les grandes orientations du PADD qui nous paraissaient intéressantes dès le moment où était abordée de façon cohérente l'urbanisation de la partie Est. Elle engendrera un apport important de nouveaux habitants dont il est nécessaire de satisfaire les attentes en matière d'équipements et de déplacements. Il nous paraissait évident que cette urbanisation nouvelle serait abordée de façon globale (Islettes et la Minais) en prenant en compte tous les aspects d'un aménagement durable (urbanisation, déplacements, équipements, espaces verts...). D'ailleurs, nous ne pouvons être que d'accord avec le chapitre III du rapport de présentation qui explique ces choix retenus pour établir le PADD.

Par contre, la traduction réglementaire du projet de développement (Chapitre IV) concernant les Islettes et les orientations d'aménagement de la partie 4, se limite à l'aménagement de cette zone en la déconnectant de l'aménagement de la Minais. Que lit-on dans ce projet? Qu'il est prévu:

«Un aménagements de voies de desserte: chemin Bois Maurice, Route de la Haie jusqu'à la rue de la Bougrière

La conservation et le confortement des liaisons douces

La conservation des espaces verts

La conservation des vues sur la coulée verte»

Nous ne trouvons rien de **concret** sur les équipements, les pistes cyclables les problèmes de transports en commun Cette zone est traitée de façon indépendante. Il n'y a aucune réflexion globale d'aménagement de la partie Est de Sainte Luce.

Depuis l'avis défavorable du Commissaire enquêteur donné le 27 avril 2006 à la suite de l'enquête publique relative à la modification du PLU, sur le secteur des Islettes, aucun

élément nouveau n'a été proposé. Les remarques faites à l'époque :

- sur l'urbanisation en lotissements privés sans projet d'aménagement d'ensemble dûment élaboré,
- sur le manque de traitement d'ensemble des problèmes de transports en commun, d'équipements publics, de liaisons inter quartier qui en découlent
- sur la répartition des espaces publics et des cheminements piétonniers et cyclables

n'ont pas trouvé de réponses concrètes dans le document présenté.

L'une des conclusions du Commissaire enquêteur reste d'actualité et son avis n'a malheureusement pas suscité de réorientation du projet. Je rappelle cette conclusion:

« considérant que le projet de modification du PLU tel que présenté à l'enquête, en ouvrant des possibilités nouvelles d'urbanisation sans les accompagner des infrastructures en matière de circulation routière et d'équipements publics nécessaires à l'accueil des nouveaux habitants, risquerait d'aggraver des nuisances déjà existantes et de porter atteinte à l'économie générale du PLU, J'émet un avis défavorable.»

Où est le fameux PAE dont Monsieur le Maire mentionnait l'élaboration en avril dernier lors de cette enquête? Huit mois après, toujours rien. Je rappelle que Gilles Retière, Vice président de Nantes Métropole, envoyait un courrier le 18 août 2005 à Monsieur Brossat pour suggérer **«l'ordonnancement des différentes démarches à respecter pour obtenir une certaine maîtrise du foncier ... »** Or nous constatons que la démarche contenue dans ce PLU ne pourra qu'entraîner une plus value foncière sans aucune garantie sur l'urbanisation future.

En conséquence, nous ne pouvons accepter les orientations d'aménagement proposées dans ce PLU et nous pensons que la seule manière de pouvoir envisager un aménagement cohérent de cette partie Est de la commune est de créer une ZAC sur ce secteur des Islettes.

(après quelques interventions)

Bernard AUNETTE : (résumé) Je suis d'accord avec les interventions de mes collègues. Je me félicite du fait que le PADD ait été approuvé unanimement par les communes de l'agglomération. Ce PLU respecte ces orientations, mais nous

divergeons sur les aménagements du centre ville et sur les transports en commun. Au sud de la RD723 (ex nationale 23), il va y avoir 4 000 logements nouveaux, soit 10 000 habitants en plus. Quelles routes nouvelles, quels transports en commun renforcés pour cette population ? A nous de nous battre et d'afficher une volonté politique vis-à-vis de Nantes Métropole pour obtenir un transport en commun en site propre passant par le centre ville. Mais à nous, aussi de déterminer comment et par où il doit passer. L'aménagement du centre ville devra être revu.

Plusieurs consensus se dégagent, par exemple pour augmenter le nombre de logements locatifs sociaux ou encore pour mieux accueillir les handicapés et les personnes âgées. C'est le Conseil Général qui pilote cela, et il y a des efforts à faire.

Patrick COTREL : il est exact que le Plan de Déplacements urbains prévoyait une ligne de

bus express reliant Thouaré et Sainte-Luce à la gare Sud en passant par la prairie de Mauves et le Sud de Malakoff. Ce projet semble avoir été abandonné en raison des travaux à Malakoff et sur tout le quartier de la gare Sud. En ce qui concerne l'arrêt TER, on a vu que cela pouvait être une solution dans l'avenir. Mais cela suppose de construire des tronçons de troisième voie SNCF entre Nantes et Angers pour désengorger le trafic, rendant alors possible un transport intra urbain (par exemple de Mauves à Couëron) plus proche de la notion du RER francilien que du TER (liaison inter urbaine).

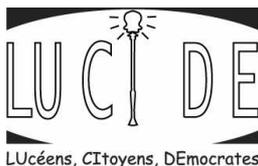
Nous devons donc nous accrocher à ce projet de chrono-bus qui demeure la seule solution de court terme pour proposer aux Lucéens et Thouaréens un transport en commun efficace. C'est avant tout une question de volonté politique de notre part.

RAPPEL : Ces petits compte rendus des Conseils municipaux que je rédige et vous fait parvenir sont diffusés par envoi de courrier électronique, ou bien sont déposés dans votre boîte à lettres par des militants de l'association **LUCIDE** (LUCéens, CItoyens, DEmocrates).

Si vous voulez nous simplifier le travail, deux gestes sont à votre portée :

⇒ Si vous avez une adresse électronique, merci de me la faire parvenir en m'envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : patrick.cotrel@wanadoo.fr

⇒ Dans tous les cas, vous pouvez adhérer à l'association **LUCIDE** pour participer à l'animation politique de la commune et pour vous joindre aux commissions et groupes de travail qui préparent l'avenir.



BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2007

LUCIDE, 7 rue de Provence – 44980 Sainte-Luce

Je soussigné(e) ----- Demeurant-----

-----Téléphone :----- Courriel :-----

- Déclare¹ adhérer à l'association LUCIDE, et verse pour l'année calendaire 2007 :

7,50 euros (étudiant ou chômeur) 12 euros 15 euros (membre bienfaiteur)

- Souhaite¹ verser à l'association un don de Euros.

(¹ rayer la mention inutile et cocher la case correspondante)

par chèque libellé à l'ordre de : Association LUCIDE

Fait à Ste Luce sur Loire, le

Signature de l'adhérent(e)